



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 1/2

Séance du 15 Novembre 2022

**CO 550 DE**

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : ..95

Présents : ..71

Votants : ..80

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, CETRE Michel (départ 21h18), BAUD Jean Baptiste, GAILLARD Jean François, REGALDI Sylvie, CETRE Jean François, LAMBERT Véronique, FORET Clément, LAUBIER Bernard, (Vices-Présidents), VIONNET André, RENAUD Jean Marie, BRIOT GAIDIOZ Cécile, BOUDRY Jeanne, PINGAT Martine, DECOTE Yves, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, BERTHELIER Roland, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, TOURNEUR Eric, GAVAT William, PERRARD Laurent, PAQUIEZ Valérie, ROBERT Bruno, DUQUET Jean Pierre, BRUNEL Bernard, LEGLISE Pascal, PETITGUYOT Jean Pierre, LANIESSE Michel, FEVRE Michel, GROS Roger, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laëtitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, DE BRISIS Jean, GAHIER Dominique, BENETRUY Sylvain, GIRARD Colette, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine (arrivée à 20h36), CHAILLON Roland, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, TRONCHET Guy, MONTEVECCHIO Patrick, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, MARTINS Serge, BOHEME Catherine, YANARDAG Mikaël, RIGOLET Serge, SUSSOT Florence, RAVIX Isabelle, ARNAUD Gérard, FOYET Marie Odile,

Pouvoirs transmis à des Titulaires : BUGADA Catherine à BRIOT GAIDIOZ Cécile, CHUARD Valentin à REGALDI Sylvie, MARTI François à PINGAT Martine, DELBROUCQ Denis à MASSON Laurent, GAGNEUR Raphaël à MAIRE Serge, JACQUES Sébastien à BERTHOD BLANC Aurélien, PROST JACQUOT Claire à SEIGLE FERRAND Antoine, BERNARD René à VILLALONGA Patrice, FLEURY Michèle à YANARDAG Mikaël,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : M. DORBON Henri à RAVIX Isabelle, ONCLE Bernard à FOYET Marie Odile

Etaient Excusés : LECOQ Yves, TONNAIRE Sandrine, LEROY Pierre, PASTEUR Cyrille, WESTERVELD Dinand,

Etaient absents : VIENNET Rémy, PETIGNY Loïc, POULET Gilles, HENARD Stéphane, BRENAUX Denis, BERTHOD Claude, CHAUVIN Roger, CASTELLA Damien, BUYS Nelly,

Secrétaire de séance : Antoine MARCELIN

Convocation faite le : 8 novembre 2022

**Objet : Acquisition de foncier nécessaire à la réalisation du giratoire d'Arbois**

ETANT rappelé rapidement le contexte du projet de création d'un giratoire sur le secteur Nord d'Arbois. La déviation d'Arbois a été mise en service par l'Etat en 1986.

Elle supportait en septembre 2019 un trafic de 10 710 véhicules / jour dont 2 276 poids lourds.

Deux échangeurs dénivelés, situés au Sud et au Nord, permettent la desserte d'Arbois. L'échangeur Nord est incomplet. Il ne permet pas les mouvements d'insertion sur la RN83 en direction du Sud. Il en résulte une circulation parasite dans le centre d'Arbois pour tout le trafic d'échange à destination de la RN 83 Sud (vers Poligny, les autoroutes A391 et A39, et Lons le Saunier).

De 2011 à 2017, des réflexions ont été menées à l'initiative de la Communauté de Communes Arbois Vignes et Villages, repris ensuite par la CCAPS, sur un projet ambitieux visant à supprimer le passage à niveau sur la RD53 et assurer la desserte de la zone d'activités économiques de l'Ethole. Ce projet n'est plus d'actualité pour des raisons financières, SNCF Réseaux ayant indiqué qu'elle ne participerait plus au financement.

Toutefois, l'Etat a accepté le principe de réalisation d'un giratoire sur la RN 83. Le maître d'ouvrage de ce projet est le Conseil Départemental du Jura, qui a terminé l'ensemble des phases d'études, retenu un Maître d'œuvre et a la capacité d'entrer désormais dans la phase opérationnelle avec des travaux qui devraient pouvoir débuter en 2023.

**Objet : Acquisition de foncier nécessaire à la réalisation du giratoire d'Arbois**

Il est convenu depuis la reprise par le Conseil Départemental du Jura de la Maitrise d'ouvrage du projet que la CCAPS se chargerait des différentes acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet. Les dépenses d'acquisition réalisées par la CCAPS seront à valoriser dans l'enveloppe globale de participation au projet de giratoire.

Sur la base du plan des acquisitions foncières ci-joint, il reste à ce jour deux derniers propriétaires concernés :

- M. Jean-Louis TISSOT (39 600 LES ARSURES) pour une surface totale de 5 749 m<sup>2</sup>,
- M. Michel MOLARD (39 600 ARBOIS) pour une superficie de 56 m<sup>2</sup>

Après une longue phase de négociation et sur la base d'estimation foncières confortées par la Chambre d'Agriculture du Jura ainsi que la SAFER, la CCAPS est en mesure de proposer les acquisitions suivantes (pour des terrains en vignes plantées et productives) ;

1° à Monsieur Jean-Louis TISSOT, 9 rue de Mirode - 39 600 LES ARSURES, les 3 parcelles ainsi cadastrées : Section AO N°21 : 2 498 m<sup>2</sup>, Section AO N°154 : 2 904 m<sup>2</sup>, Section AO N°156 : 347 m<sup>2</sup>

Pour une superficie totale de 5 749 m<sup>2</sup> au prix de 6,50 € / m<sup>2</sup> (soit 65 000 € / ha), soit un prix d'acquisition de 37 368,50 € ;

2° à l'indivision Messieurs Michel et Pierre MOLARD, 21 rue Saint Roch – 39 600 ARBOIS, une partie de la parcelle cadastrée Section AN, N°167 pour une superficie de 56 m<sup>2</sup> pour un prix forfaitaire de 1 000 € (au regard de la très faible surface).

Etant précisé que les calculs des indemnités de pertes d'exploitation (qui concernent non pas les propriétaires mais les exploitants eux-mêmes) sont en cours d'évaluation par la Chambre d'Agriculture du Jura et feront l'objet d'une seconde délibération.

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

1/ Approuve les 2 projets d'acquisition suivantes étant observé que les prix sont fixés au m<sup>2</sup> :

2/ Autorise M. le Président, ou Mme la Vice-présidente déléguée, à signer toutes pièces afférentes à cette décision et notamment les actes d'acquisition relatifs ;

3/ Dit que les frais de notaire sont à la charge de la CCAPS, en sa qualité d'acquéreur.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET

